

INSTITUT BELGE DES SERVICES POSTAUX ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

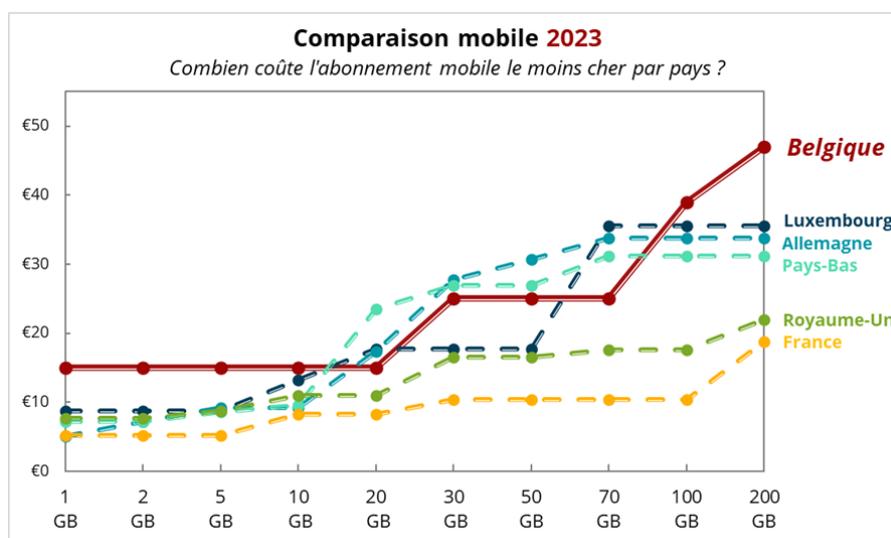
L'IBPT publie son étude internationale comparative des prix pour 2023

Bruxelles, 20 décembre 2023 – L'IBPT publie son étude comparative des prix des services de télécommunications en Belgique et dans les pays voisins. Il en ressort que notre pays est de manière générale cher, tant pour les services mobiles que pour l'internet fixe et les offres groupées. Les tarifs belges de télécommunications sont largement supérieurs à ceux de nos pays voisins, principalement dans le cas des offres groupées les plus complètes et des abonnements mobiles avec une quantité de données faible ou très grande.

L'IBPT a de nouveau comparé les prix des services de télécommunications résidentiels dans notre pays à ceux de nos pays voisins : l'Allemagne, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. L'étude est basée sur les prix d'octobre 2023 et identifie l'offre la moins chère disponible sur le marché pour une série de profils de consommateurs.

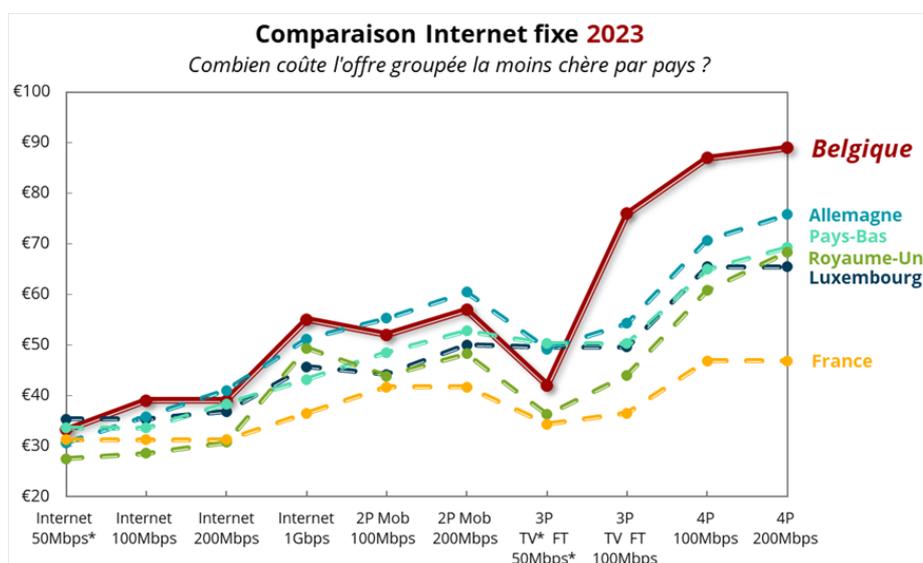
Pour les profils de consommateurs qui nécessitent la téléphonie mobile avec 1000 minutes et un faible volume de données (jusqu'à 5 Go par mois), le consommateur belge paie largement plus cher que ses voisins. Pour des besoins moyens entre 20 et 70 Go, la Belgique garde sa position intermédiaire et se situe dans la moitié la moins chère des six pays pour certains profils d'utilisation. Cependant, c'est de nouveau en Belgique que les consommateurs qui souhaitent 100 Go paient le plus cher.

Au Royaume-Uni et en France, les offres mobiles sont nettement moins chères qu'en Belgique quels que soient les profils examinés. Le plus grand écart est à noter pour les besoins entre 100 et 200 Go. Parmi ceux-ci, l'abonnement le moins cher disponible sur le marché belge coûte 28 € de plus par mois qu'en France.



En ce qui concerne l'internet fixe, en tant que service distinct ou en tant qu'élément d'une offre groupée comprenant des services mobiles, la Belgique est dans la lignée du Luxembourg et de l'Allemagne, bien qu'elle se situe toujours dans la moitié la plus chère du classement. Le seul profil où la Belgique obtient un bon résultat est l'offre groupée avec téléphonie fixe, au moins 30 canaux de télévision et l'internet à la vitesse minimale modeste de 50 Mbps, pour laquelle Scarlet offre un produit à prix compétitif. Toutefois, comme l'a également montré l'étude de l'année dernière, notre pays devient nettement plus cher à mesure que le contenu des offres groupées augmente. Ainsi, la Belgique est de loin le pays le plus cher pour les offres groupées 4P (comprenant l'internet, la télévision numérique, la téléphonie mobile et la téléphonie fixe) qui sont très populaires.

Le Royaume-Uni et la France sont également moins chers que la Belgique pour tous les profils étudiés en ce qui concerne l'internet fixe et les offres groupées. La plus grande différence se situe au niveau des offres groupées 4P avec une vitesse de téléchargement de 200 Mbps. Pour l'offre la moins chère sur le marché, un consommateur avec un tel profil paie en Belgique 42 € en plus par mois qu'en France.



Dans un contexte d'inflation élevée, les opérateurs ont apporté une ou plusieurs adaptations à leur offre au cours de l'année écoulée, tant pour les abonnements mobiles que pour l'internet fixe et les offres groupées. Sur le marché mobile belge, il était généralement question de « plus pour plus », c'est-à-dire une augmentation tant du prix que du nombre de gigaoctets.

Pour l'internet fixe ou les offres groupées, les adaptations ont consisté plus souvent en de simples indexations de prix. Cette différence entre fixe et mobile s'explique en partie par le passage d'Orange d'une position de challenger à celle d'acteur bien établi sur le marché fixe. Deuxièmement, sur le marché mobile il y a une attrition plus élevée et l'arrivée attendue du quatrième opérateur mobile DIGI, en 2024. Un éventuel lancement d'offres groupées incluant l'internet fixe par DIGI pourrait entraîner un regain de la dynamique concurrentielle sur le marché fixe.

Pour plus d'informations :



Jimmy Smedts | Porte-parole

Institut belge des services postaux et des télécommunications

Bâtiment Ellipse C | Boulevard du Roi Albert II 35 bte 1 | 1030 Bruxelles

T +32 2 226 88 22 | M +32 478 63 91 82 | www.ibpt.be

